

Benvenuti a Bellinzona

Francese



Le passé

Entre passé et présent, Bellinzona est une ville qui regarde l'avenir avec confiance.

Chef-lieu du canton du Tessin, riche d'une longue histoire, elle compte près de 18 000 habitants. Surnommée «la Turrita» en l'honneur des tours de ses châteaux médiévaux et des murailles qui l'entourent – monuments inscrits au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO depuis l'an 2000 –, Bellinzona a su préserver son caractère et une qualité de vie qui en font une ville cosmopolite: en effet, près d'un quart de sa population ne possède pas le passeport suisse et représente quelque 100 nationalités différentes.

Une ville, son histoire, son avenir

2

La ville de Bellinzona est consciente des enjeux que représente une telle diversité en termes de cohésion sociale, d'autant plus que l'intégration est l'affaire de tous, indépendamment de la nationalité: qu'il s'agisse d'établir le dialogue ou de dépasser les préjugés, chacun peut le faire à tout moment.

La présente brochure a précisément pour but de nouer le dialogue avec les nouveaux arrivants en ville.

Trois périodes fastes ont marqué l'histoire de Bellinzona: tout d'abord à la fin du XIIe siècle, lorsqu'elle commença à jouer un rôle stratégique au cœur du duché de Milan. De par sa situation géographique à la lisière des cols alpins, Bellinzona fut le théâtre de durs affrontements entre les familles Visconti et Sforza, ducs de Milan, et les cantons confédérés.

À la fin du XIXe siècle, après des centaines d'années d'un isolement assez prononcé, la réalisation de la ligne ferroviaire du Gothard insuffla une nouvelle dynamique à la région en reliant le Tessin au reste de la Suisse. La première gare du Tessin fut construite à Bellinzona, où s'ouvrirent les «Officine», les ateliers ferroviaires, auxquels les Bellinzonais sont encore très attachés aujourd'hui.

De petit bourg qu'elle était, Bellinzona – devenue chef-lieu permanent du Tessin en 1878 – a évolué pour devenir une véritable ville qui comptait plus de 10 000 habitants au début du XXe siècle, et où s'installèrent des entreprises et établissements liés à l'administration fédérale, comme La Poste et Swisscom.

Enfin, le 2 avril 2017, le processus d'intégration s'est achevé par l'union de treize communes – Bellinzona, Camorino, Claro, Giubiasco, Gnosca, Gorduno, Gudo, Moleno, Monte Carasso, Pianezzo, Preonzo, Sant'Antonio e Sementina – qui a donné vie à la nouvelle Ville de Bellinzona.



Le futur

Si l'histoire récente montre qu'une part importante de la population travaille essentiellement dans les différents secteurs de l'administration publique, l'avenir s'inscrit entre opportunités à saisir et défis à relever. L'ouverture du tunnel de base du Gothard réduira considérablement la durée des trajets et, par conséquent, les distances entre le nord et le sud des Alpes. Dans cette optique, le renforcement des transports publics et la réalisation d'un nouvel arrêt au centre-ville sont deux exemples des importants travaux de développement de l'infrastructure qui feront de Bellinzona une ville encore plus attractive tant du point de vue économique que résidentiel.

Le futur développement de la ville compte d'autres projets tout aussi intéressants, comme la réalisation d'un pôle de recherche scientifique et médical (biopôle), la construction du nouveau siège de l'Institut de recherche en biomédecine, de l'Institut de recherche en oncologie et la création, sur le site actuel des ateliers CFF, d'un centre de compétences axé autour de la technologie ferroviaire.



Vivre à Bellinzona

Si vous souhaitez vous établir à Bellinzona, vous avez un délai de huit jours suivant votre arrivée pour vous inscrire au contrôle des habitants. Vous devrez vous présenter en personne à l'un des guichets répartis dans les treize quartiers de la ville muni des documents suivants: carte d'identité ou passeport, carte AVS/assurance et contrat de bail à loyer. Si vous n'êtes pas de nationalité suisse et que vous souhaitez résider plus de trois mois dans la commune, il vous sera nécessaire d'obtenir un permis de séjour, que vous devrez demander au Bureau des étrangers.

Si vous cherchez un appartement, vous pourrez trouver de nombreuses annonces dans la presse quotidienne et sur Internet ou vous adresser aux différentes agences immobilières. Enfin, si vous avez besoin de renseignements en matière de droit du bail, vous pouvez vous adresser à l'Association des locataires ou à la Chambre de l'économie foncière.

Travailler à Bellinzona

Si vous souhaitez exercer une activité professionnelle à Bellinzona et que vous êtes étranger, vous devrez être en possession d'un permis de séjour ou d'établissement afin de pouvoir débiter cette activité. Vos droits et vos obligations dépendent du type de permis que vous détenez (si vous avez besoin d'informations précises à ce sujet, adressez-vous à l'Office cantonal des migrations).

La presse quotidienne et Internet proposent de nombreuses offres d'emploi.

Vous pouvez également déposer votre dossier de candidature auprès de différentes agences de placement et de travail temporaire, qui proposent parfois des emplois de longue durée.

Assurances et premiers secours

En plus des cotisations sociales qui sont directement déduites du salaire (caisse de pension, assurance chômage, assurance vieillesse et invalidité), toute personne résidant en Suisse a l'obligation de souscrire différentes assurances: une assurance-maladie (assurance de base), une assurance-accident, une assurance couvrant les dégâts causés aux biens immobiliers et mobiliers par un incendie ou des événements naturels, ainsi qu'une assurance véhicule à moteur (voiture ou moto), le cas échéant (responsabilité civile). En revanche, toutes les autres assurances, comme les assurances complémentaires, l'assurance responsabilité civile privée, etc. sont facultatives. Vous pouvez choisir librement votre caisse-maladie parmi les nombreux assureurs présents en Suisse. Toutes les caisses-maladie ont l'obligation d'accepter tout candidat à l'assurance qui en fait la demande. L'assurance de base prend en charge les coûts des prestations effectuées par un médecin et les soins dispensés en hôpital.

En cas de besoin, les services des urgences de l'hôpital régional de Bellinzona e Valli offrent les soins ambulatoires nécessaires.



Santé et services sociaux

Chacun est libre de choisir le médecin auquel il souhaite s'adresser, mais certains modèles d'assurance limitent ce choix. Si vous souhaitez consulter un médecin qui parle votre langue, l'Ordre des médecins du canton du Tessin peut vous donner les coordonnées des médecins qui correspondent à vos besoins. Les pharmacies délivrent des médicaments avec et sans ordonnance, et peuvent donner des informations et des conseils utiles en matière de santé. En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture, vous trouverez une pharmacie de garde ouverte pendant les jours fériés et tous les soirs jusqu'à 20h. Passé ce délai, vous devez appeler les renseignements en composant le 1811. Bellinzona compte également une clinique dentaire ouverte à tous les résidents.

Les écoles

Les enfants entre 4 et 10 ans doivent obligatoirement être inscrits auprès d'une école primaire, qui est gratuite. L'école se donne pour mission de favoriser la socialisation des enfants en stimulant le développement de leurs capacités motrices, affectives et cognitives.

Pour promouvoir l'intégration, les écoles primaires de Bellinzona recourent aux services d'un conseiller chargé de favoriser le dialogue interculturel et d'organiser des moments de rencontre et d'échange avec les familles et les élèves nouvellement arrivés en ville.

À la fin de l'école primaire, la scolarité obligatoire se poursuit avec l'entrée au degré secondaire, où les élèves reçoivent une formation générale de base. Pendant ces 11 ans de scolarité obligatoire, les élèves apprennent les langues nationales (français et allemand) et l'anglais.

À 16 ans, les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études passent au degré secondaire supérieur, pour une durée de trois à quatre ans. Ils ont également la possibilité de suivre un stage d'orientation pour se préparer au monde du travail dans un cadre adéquat, ou d'entreprendre une formation qui leur permettra d'accéder à l'une des dix universités suisses ou à l'une des deux écoles polytechniques fédérales.

Impôts et taxes

Les impôts permettent de financer des prestations de service public d'importance, comme l'éducation, la santé, les transports et l'assistance publique. Les travailleurs qui ne sont pas titulaires d'un permis de résidence (permis C) sont soumis à l'impôt à la source, c'est-à-dire que les impôts sont déduits directement de leur salaire. En revanche, les titulaires d'un permis de résidence et les citoyens suisses doivent remplir leur déclaration d'impôt chaque année.

En Suisse, quiconque écoute la radio ou regarde la télévision doit payer une redevance de réception. Cette taxe est encaissée par Serafe AG, qui transmet la facture à tous les assujettis. Tous les ménages privés sont tenus de payer cette taxe.



Transports et mobilité

La ville de Bellinzona – et la Suisse en général – dispose d'un excellent réseau de transports publics, qu'il s'agisse du réseau ferroviaire ou des lignes de bus.

Les Chemins de fer fédéraux (CFF) et les transports publics de Bellinzona et ses environs proposent différentes formules d'abonnement; les horaires des différentes lignes ont été pensés afin d'assurer les correspondances avec les horaires d'arrivée et de départ des moyens de transport public.

Pour conduire, vous devez être âgé de 18 ans révolus et être titulaire d'un permis de conduire. Les permis de conduire étrangers doivent être reconnus en Suisse. Vous pouvez utiliser votre permis pendant 12 mois, mais vous devrez ensuite l'échanger contre un permis suisse. Les véhicules à moteur et les remorques munis de plaques étrangères doivent être immatriculés en Suisse si leur propriétaire réside sur le territoire suisse pendant plus d'un an.

Tout véhicule qui circule sur une autoroute est soumis à une taxe perçue sous la forme d'une vignette autoroutière. Vous pouvez vous la procurer auprès des bureaux de douane à la frontière, des stations-service, des bureaux de poste ou des kiosques.

Le taux d'alcoolémie maximal autorisé est de 0,5 pour mille, mais vous n'êtes généralement pas autorisé à conduire si vous avez consommé de l'alcool.

La culture

Bellinzona propose chaque année des centaines d'activités culturelles et de loisir. Les fleurons de la culture de la ville sont véritablement le Teatro Sociale – par ailleurs remarquable exemple d'architecture néo-classique lombarde – et la Galerie d'art communale de Villa dei Cedri, auxquels s'ajoutent de nombreux autres lieux consacrés à l'art, dont certaines salles des trois châteaux, spécialement conçues pour accueillir des expositions.

Temps libre et sport

L'Office du tourisme de la région de Bellinzona et du Haut-Tessin met à disposition des informations détaillées sur les manifestations qui ont lieu à Bellinzona, et le calendrier des événements figure sur son site Internet.

Bellinzona est particulièrement active dans la promotion du sport sous toutes ses formes, qu'il concerne les amateurs, les professionnels, les jeunes ou les moins jeunes. Pour donner une meilleure visibilité à la promotion du sport, la ville a mis sur pied une structure autonome de droit public chargée de tout ce qui touche à la vie sportive: stade municipal, bains publics, piscine couverte, patinoire couverte, patinoire en plein air, tennis, tennis couvert, etc.



Citoyenneté et droits

Tous les quatre ans, les Bellinzonais majeurs de nationalité suisse élisent leurs représentants au Conseil communal ainsi que les membres de la municipalité. Le Parlement (Conseil communal) se compose de 50 membres et exerce le pouvoir législatif. Le Gouvernement (Municipalité), qui exerce le pouvoir exécutif, se compose de 7 membres qui dirigent chacun un département (dicastère).

Toute personne qui dispose du droit de vote est appelée aux urnes quatre fois par an environ, afin de s'exprimer sur des initiatives et des référendums lancés sur les plans fédéral, cantonal ou communal. Ainsi, les citoyens sont invités à se prononcer sur des sujets d'actualité, mais également sur des objets et projets qui concernent la commune, le canton ou la Confédération.

Intégration

Pour promouvoir l'intégration, Bellinzona s'est dotée de son propre médiateur, tandis que le délégué cantonal à l'intégration des étrangers, rattaché au Conseil d'État tessinois, est compétent en matière d'intégration des étrangers.

Au niveau national, la gestion de la politique d'intégration est du ressort du Secrétariat d'État aux migrations et de la Commission fédérale pour la question des migrations.

Le Service de lutte contre le racisme et la Commission fédérale contre le racisme et la xénophobie sont, quant à eux, chargés de la prévention du racisme.



Impressum

Editore:

Municipio della Città di Bellinzona
Piazza Nosetto
6500 Bellinzona

Tel. +41 58 203 10 00
www.bellinzona.ch
cancelleria@bellinzona.ch

© Municipio della Città di Bellinzona

Autore:

Alberto Cotti
Movimento della popolazione
Piazzál dal Comun 1
6702 Claro

Tel. +41 58 203 11 40
controllo.abitanti@bellinzona.ch

Concetto grafico e illustrazioni:

Studio grafico Warp – Robasacco

Traduzioni:

Interserv AG – Zurigo

Stampa:

Tipografia Torriani SA - Bellinzona

2ª edizione (dicembre 2018)

Nota degli autori

Per quanto concerne la correttezza dei contenuti, fa fede unicamente la versione italiana.

I testi tradotti nelle altre lingue, nel limite del possibile, sono stati meticolosamente verificati.

In considerazione della complessità della materia, gli autori non escludono la possibilità di errori, imprecisioni oppure interpretazioni errate o offensive rispetto alla versione originale.

Con il sostegno del Servizio per l'integrazione degli stranieri nell'ambito del Programma di integrazione cantonale (PIC) 2018-2021.



Repubblica e Cantone Ticino
Dipartimento delle istituzioni



Città di Bellinzona

